

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 5 Mai à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ISAIA Monique représentant M. MILLION ROUSSEAU Daniel, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, FERRON Jean, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et BOUVET Patrick.

EXCUSES : MM. FRELASTRE Jean-Michel, MILLION-ROUSSEAU Daniel et M. GAMBAUDO Georges.

Délibération n° 2014/34

OBJET : REMPLACEMENT DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE DE BARCELONNETTE SUITE A LEUR DEMISSION.

Le conseil de Communauté,

Vu sa délibération n°2014/33 procédant à l'installation des membres du conseil communautaire issus des élections des 23 et 30 mars 2014.

Vu la lettre ouverte adressée par Mme Fabienne CORDIER et M. Jean-Pierre AUBERT à Monsieur le Maire de Barcelonnette et à M. le Président de la CCVU faisant part notamment de leur démission de leurs fonctions de conseillers municipaux.

Considérant que dans une commune de 1 000 habitants et plus, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu,

- **PREND ACTE** que M. **PAYOT Jean-Michel** et Mme **DOUX Séverine**, siégeront à la CCVU, à compter de ce jour, en qualité de conseillers communautaires de la commune de Barcelonnette.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jacques MARTIN.

